



Communiqué de presse

27 février 2025

Fret ferroviaire : la Confédération alloue un soutien financier au nouveau terminal de Monthey

La Confédération participe financièrement aux installations privées de transbordement et de triage qui permettent de renforcer le fret ferroviaire. A ce titre, l'Office fédéral des transports (OFT) a décidé d'accorder une contribution d'investissement en vue de la construction à Monthey d'une installation de transbordement pour le transport combiné de marchandises. Cette contribution couvrira au maximum 50% des coûts de l'installation.

La construction de l'installation de transbordement rail-route de Monthey est devisée à 41 millions de francs au total. Le taux maximal de la contribution fédérale est fixé à 50% de ces coûts, soit 20,5 millions de francs au plus.

Soutien avec conditions

La contribution d'investissement de la Confédération est à fonds perdus, couplée à une série de conditions. Il est notamment exigé que l'installation de transbordement soit construite dans les dix ans suivant le début des travaux et qu'elle soit ensuite accessible à tous les acteurs économiques intéressés.

Cette installation de transbordement rail-route devrait traiter 45'000 chargements/déchargements de containers par année en moyenne. Elle est au cœur du projet de nouveau terminal de transport combiné de Monthey, qui comprend également les accès routiers et ferroviaires associés nécessaires. Situé en dehors de la zone résidentielle et à la jonction des lignes ferroviaires St-Maurice – St-Gingolph, du Simplon et du Loetschberg-Simplon, le nouveau terminal répond en particulier aux besoins spécifiques de l'industrie chimique. Sa mise en service est attendue à l'horizon 2027.

Politique suisse de transfert



L'existence d'installations privées de transbordement et de voies de raccordement performantes est un élément essentiel de la politique suisse des transports qui vise à encourager le fret ferroviaire et le transfert de la route au rail des marchandises qui traversent les Alpes. C'est pourquoi la Confédération soutient financièrement depuis les années 80 de telles installations.

Contact/Renseignements :

Office fédéral des transports
Information
058 462 36 43
presse@bav.admin.ch